

COMITE DES FETES DE SION

85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

Mme EPIARD

36 Chemin des Aubrais

Tél. 07 63 90 12 40

comitedesfetesdesion@gmail.com

VIDE-GRENIERS / BROCANTE

SAMEDI 19 JUILLET 2025

De 8h00 à 19h00

Fiche d'inscription

Accueil des exposants à partir de 6h30

REGLEMENT

Article 1 Le vide-greniers se déroulera sur la Place Vivi Burgaud à SION SUR L'OCEAN

Article 2 Le déballage se fera de 6h30 à 8h00. Aucun véhicule ne pourra circuler en dehors de ces horaires.

Article 3 Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner. Le comité des fêtes ne pourra être tenu pour responsable des détériorations, des vols, des intempéries et/ou des nouvelles dispositions liées à la Covid-19.

Article 4 Les emplacements sont loués sans table ni chaise. (prévoir son matériel)

Article 4 bis Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries.

Article 5 Le rangement des stands ne pourra s'effectuer qu'à partir de **18h00.**

Article 6 Le comité des fêtes se réserve le droit de disposer des places non payées ou non occupées à partir de 7h45.

Article 7 Compte tenu de la réglementation en vigueur, les exposants ne peuvent proposer à la vente du matériel neuf, des animaux, des armes ainsi que des vêtements douteux. (exemple sous vêtements)

Article 8 Un minimum de 6ml est nécessaire pour accepter une voiture sur le stand. (Plaque d'immatriculation obligatoire)

Article 9 L'emplacement devra être rendu propre sans aucun détrit. (prévoir des sacs)

Article 10 L'inscription au vide-greniers implique le respect et l'acceptation du règlement. Les emplacements seront retenus uniquement si le paiement a bien été effectué.

-----A découper et à renvoyer avec le paiement à l'adresse indiquée en haut-----

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél.....

Numéro d'immatriculation de votre véhicule (obligatoire) Mail.....@.....

Professionnel

N° de registre du commerce / des métiers / Siren / Siret

De Le

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur : - Etre soumis au régime de l'article L320-2 du code du commerce

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art. 321-7)

Particulier

Titulaire de la pièce d'identité n°.....

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur : - De ne pas être commerçant

- De ne vendre que des objets personnels et usagés (art.3 10-2 du code du commerce)

- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art.

R321-9 du Code Pénal)

& Demande à participer le Samedi 19 Juillet 2025 au VIDE-GRENIERS / BROCANTE

A SAINT HILAIRE DE RIEZ au lieu dit SION Sur L'OCEAN

Après avoir pris connaissance du règlement : SIGNATURE

Nombre de mètre (s) linéaire (s)X 4,00 € =€

Règlement en espèce ou par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Sion

NE PAS OUBLIER LA PHOTOCOPIE DE VOTRE PIECE D'IDENTITE AVEC LE REGLEMENT (Merci)